

Des
Alpes MaritimesArrondissement
De NiceCommune
de
Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Délibération N° 238

Approbation du
Budget Primitif 2023
De la Commune

L'an deux mil vingt trois, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe « 3 en 1 », sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, Mme Nathalie Chiavarino, M Louis Fadas, Mme Josiane Cordier, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, M. Pierre Natali, Mme Séverine Canino

Etaient représentés : Mme Audrey Varro par M Jean-Louis Dalloni

Absent : M. Jean-Pierre Prioris

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle qu'il convient de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte, conformément aux articles L 1612.1 et suivants et L 2311.1 à L 2343.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette année, les Communes ont jusqu'au 15 Avril 2023 pour accomplir cette formalité.

Il précise que le budget primitif de la Commune, pour l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

Il présente ensuite à l'assemblée le contenu du Budget en résumant ses orientations générales, et invite le Conseil Municipal à procéder au vote, sur la base des chiffres suivants :

Dépenses et recettes en section de fonctionnement	1 772 912.21 €
Dépenses et recettes en section d'investissement	2 917 666.02 €

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de la Commune établi pour l'année 2023.

Fait à Lucéram les jour mois et an que susdits.

Le Président de séance
Michel Calmet



La Secrétaire de séance
Christiane Ricort

